

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°4

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FEVRIER 2025

La séance est ouverte à 18 h10 sous la présidence de M. Olivier DEROUIN, Proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les 17 membres présents et excuse les membres absents.

M. AISSA BRAHIM assure le secrétariat de séance.

ORDRE du JOUR :

1 – Organisation et activités pédagogiques et éducatives :

- Projet de ventilation de la Dotation Horaire Globale (D.H.G.)
- Présentation du rapport d'auto-évaluation du Lycée

Information

Information

2 – Gestion matérielle et financière :

- Sorties et voyages scolaires
- Contrats et conventions

Décision

Décision

3 – Questions diverses

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation informent l'auditoire qu'ils feront lecture de 2 motions :

- l'une concernant la Dotation Horaire Globale (DHG) allouée au Lycée Pierre BOURDAN au titre de l'année scolaire 2025-2026,
- l'autre concernant la formulation d'une protestation contre le gel de la part collective du PASS CULTURE.

Adoption du PV du précédent CA :

M. DEROUIN propose d'adopter le procès-verbal du précédent conseil d'administration du 09 décembre 2024.

Vote : Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

1 – ORGANISATION GÉNÉRALE ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

Arrivée à 18h15 de M^{me} BERTRAND – le nombre de membres passe à 18

❖ PROJET DE VENTILATION DE LA D.H.G. : NON VOTÉ

Il s'agit d'un projet de ventilation à l'instant T.

La DHG présente les moyens de fonctionnement : 841,75 HP + 105,52 HSA pour un total de 947,26 heures allouées.

En Seconde Générale et Technologique :

- 6 classes de 2^{nde},
- Dédoublement en LV,
- Bilan des enseignants qui veulent être PP,
- Maintien des options : Théâtre, Cinéma Audiovisuel, Latin, EPS et la section Euro (2groupes),
- Toutes les options sont maintenues en 2^{nde}.

L'option Management peut être proposée si les personnels acceptent des HSA.

Maintien de la prépa lycée pour l'année scolaire 2025-2026

En classe de 1^{ère} :

- 5 classes de 1^{ère} générale et 2 classes de STMG,
- Dédoublement en anglais,
- Dédoublement en mathématiques en STMG.

Une demande de dédoublement sera formulée en Français pour les classes de STMG.

Le nombre de groupes d'enseignement de spécialités (*prévision à l'issue des vœux d'orientation de 2^{nde} du 1^{er} semestre*) :

- 1 groupe d'EPPCS,
- 2 groupes en LLCER,
- 2 groupes en mathématiques,
- 2 groupes en Physique-Chimie,
- 2 groupes en SES,
- 2 groupes en SVT,
- 1 groupe en HLP,
- 2 groupes HGGSP.

L'option latin est maintenue en regroupant les élèves de 1^{ère} avec les élèves de terminale.

La section EURO est maintenue avec la constitution de 2 groupes.

L'option CAV est maintenue.

La LV3 Italien est maintenue en regroupant les élèves de 1^{ère} avec les élèves de terminale.

La DNL Maths est maintenue en regroupant les élèves de 1^{ère} avec les élèves de terminale.

L'Option EPS est maintenue.

L'ensemble des options est maintenu.

En classe de Terminale et considérant les effectifs prévus, il pourrait y avoir l'implantation d'une classe supplémentaire mais rien n'est acquis.

La décision définitive aura lieu au mois de juin.

A l'heure actuelle 4 classes de terminales générales et 2 classes de STMG

Concernant l'enseignement scientifique : la demi-heure de mathématiques a été basculée pour le dédoublement en classe de STMG.

La demande de dédoublement en éco-gestion sera fonction des heures supplémentaires.

Le nombre de groupes d'enseignement de spécialités :

- 1 groupe en EPPCS,
- 1 groupe en mathématiques,
- 1 groupe en HLP,
- 2 groupes en Sciences-Physiques,
- 2 groupes en SVT,
- 2 groupes en SES,
- 2 groupes en HGGSP,
- 2 groupes en LLCER.

L'ensemble des options est maintenu :

- Cinéma Audiovisuel et théâtre,
- 2 groupes en section Euro,
- 1 groupe Maths expert,
- 1 groupe DNL Maths,
- 1 groupe Droit et enjeux monde contemporain.

En BTS, l'option ESPAGNOL est supprimée.

Il y aura une possibilité de recréer l'option d'espagnol en fonction des groupes de spécialités de 1^{ère} et de terminale.

Aucun poste d'enseignant.es n'est supprimé en BTS.

Question : Y a-t-il un risque à ne pas consommer toutes les heures vis-à-vis du rectorat ?

La question des heures des professeurs principaux est à poser.

Cela est à relativiser en fonction des heures supplémentaires à ventiler.

Enfin, le rectorat ne revient jamais sur la DHG allouée excepté dans le cas de la suppression d'une division.

La ventilation de la DHG n'est pas proposée au vote lors de cette séance de façon à conserver la possibilité de l'adapter plus tard, au mois de juin, si de nouveaux éléments sont connus.

Le vote définitif de la DHG se fera au mois de juin prochain.

Rappel de la conversion des HSA = 30 HSE

Il peut y avoir une conversion moins avantageuse.

M. DEROUIN rappelle un point de vigilance sur la constitution de 2 Groupes de sciences-physiques vers 1 groupe.

Cela dépend d'une variable non connue à ce jour : le taux de redoublement

Le courrier à l'attention de M^{me} la Rectrice concernant la DHG allouée au lycée Pierre BOURDAN sera annexé au PV du CA.

Remarque d'un membre du CA : « Le taux de HSA est supérieur à 10% », Il est environ de 11% soit 2 heures par professeurs soit $2 \times 52 = 104$ heures

Question des services partagés : 1 HSA pour commune limitrophe ? Il est répondu par l'affirmative.

Question des temps partiels pour absorber des HSA ? Il est répondu par l'affirmative.

Question des PP qui prendront la fonction de PP ? Il est répondu par l'affirmative et ce sera en HSA sachant qu'il n'y a aucune obligation d'être PP.

Commentaire de M. DEROUIN : « La marge d'autonomie est chargée en HSA »

Lecture est faite **par un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du courrier à l'attention de M^{me}** la rectrice concernant la Dotation Horaire Globale (DHG) allouée au Lycée Pierre BOURDAN

M. DEROUIN informe les membres du CA que le courrier des représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et des parents d'élèves relatif à la DHG sera transmis par la voie hiérarchique aux cabinets de la Rectrice et de l'IA DASEN.

A ce stade, le projet de ventilation de la DHG n'est pas soumis au vote

❖ PRÉSENTATION DU RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION DU LYCÉE : NON VOTÉ

La 1^{ère} phase de l'évaluation externe de l'établissement est achevée.

Il s'agissait de réaliser le rapport d'autoévaluation de l'établissement.

La 2^{ème} phase aura lieu les 27 et 28 mars 2025 et correspond à la venue de 3 évaluateurs externes :

- 1 IPR-IA : M^{me} PLANKEELE,
- un proviseur M. BANNIARD,
- et une Proviseure-Adjointe : M^{me} WIERZBICKA-GUY.

qui rencontreront les acteurs de l'EPL : les élèves, les parents d'élèves, les personnels, les enseignants, la direction.

Toutes les personnes qui le souhaitent, pourront être entendues par le trinôme d'évaluateurs externes.

M. DEROUIN présente le rapport d'auto-évaluation et notamment les 4 domaines.

Il présente la structure, la conclusion et les annexes.

Le 1^{er} constat porte sur le peu de volontaires qui ont souhaité intégrer le Comité de Pilotage (COPIL) sans pour autant en mesurer ni juger les raisons.

L'ensemble des documents inhérents au rapport d'autoévaluation a été transmis aux personnels.

M. DEROUIN présente les éléments saillants du rapport d'autoévaluation, les éléments caractéristiques du Lycée Pierre BOURDAN et les points de vigilance par domaine (*points forts / points à améliorer / pistes de réflexion*) contenus dans chacun des domaines.

- DOMAINE 1 : Les apprentissages et les parcours d'élèves, l'enseignement
 - les effectifs,
 - l'offre de formation,
 - les demandes de dérogation,
 - les tests de positionnement de début de 2^{nde},
 - les indicateurs ARCHIPEL,
 - les résultats des élèves,
 - les parcours des élèves en lien avec l'orientation,
 - le bilan PARCOURSUP,
 - Prise en compte des EBEP.
- DOMAINE 2 : La vie et le bien de l'élève / le climat scolaire
 - Bien être des élèves,
 - Baisse des effectifs à l'internat,
 - Identification E3D forte,
 - Les effectifs par classe soulignés par les familles,
 - Un climat d'établissement plutôt positif,
 - Relationnel élève et personnel de l'établissement,
 - Un dispositif PHARe reconnu,
 - Articulation Cellule de veille et partenaires externes.

- DOMAINE 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'EPL
 - Stabilité des équipes pédagogiques,
 - Volonté de poursuivre dans ce lycée comme enseignant,
 - Formation des personnels (EBEP),
 - Renforcement de l'implication des personnels dans la politique de l'établissement,
 - Renforcement du travail et équipe et collectif.
- DOMAINE 4 : l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial
 - Forte identification du lycée sur le territoire,
 - Bonne appropriation du PASS CULTURE avec de nombreux projets en lien avec la lecture mangas, la culture,
 - Voyages scolaires / sorties scolaires : nombreuses propositions et réalisations,
 - Présence au sein du lycée d'associations,
 - Projets menés au CDI en lien avec la lecture / la culture avec des partenaires et des expositions au sein du CDI,
 - Améliorer la liaison 3^{ème} et 2^{nde},
 - Améliorer la lisibilité des projets Santé,
 - Développer les projets ERASMUS.

QUELQUES POINTS DE VIGILANCE :

- sur l'offre Post bac (BTS) :
 - les modalités de recrutement des étudiants en lien avec PARCOURSUP,
 - la baisse d'effectifs en 1^{ère} et 2^{ème} année,
- sur le questionnement relatif aux conséquences de l'IA sur les pratiques pédagogiques,
- La communication interne (*mode de communication efficace*),
- L'accompagnement dans le déroulé de carrière des personnels non-enseignants,
- L'ambiance générale qui concerne les personnels non enseignants,
- Difficultés relationnelles avec la collectivité de tutelle (*Région Nouvelle Aquitaine*) qui n'est pas représentée au CA.

Le rapport d'autoévaluation a été transmis avec l'ensemble de ses annexes :

- Fiche d'identité du lycée Pierre BOURDAN – ARCHIPEL,
- Fiche synthétique du lycée Pierre BOURDAN – ARCHIPEL,
- Bilan PARCOURSUP des trois dernières années – Source Site d'archives PARCOURSUP,
- Tableaux EXCEL issus d'ARCHIPEL – Indicateurs et données statistiques,
- Bilan du questionnaire Parents,
- Bilan du Questionnaire non enseignants,
- Bilan du questionnaire Élèves,
- Bilan du Questionnaire Enseignants.

Le trinôme d'évaluateurs fera la visite de l'établissement et viendront entendre l'ensemble des personnels et des élèves qui le souhaitent.

Le rapport d'autoévaluation n'est pas soumis au vote

2 – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES :

❖ ECHANGE AVEC L'ALLEMAGNE : PHASE 1 : ACCUEIL DES ALLEMANDS EN FRANCE :

Dates : mercredi 02 au mercredi 09 avril 2025

Participants : 20 élèves + 2 accompagnateurs

Participation de 50.00 € par élèves

DEPENSES	
Mercredi 02 : arrivée des allemands vers 17h00	
Jeudi 03 : journée au lycée - activité brise-glace : goodies - présentation du projet collage - Rallye dans le centre-ville	50.00 € (goodies)
Vendredi 04 : Aubusson/Felletin - visite de la cité de la tapisserie + atelier - visite de la diamanterie de Felletin Soirée jeux de société au lycée	420.00 € (transport) 40.00 € (cité) 95.00 € (diamanterie)
WE en famille	
Lundi 07 : journée au lycée - initiation à la pétanque	
Mardi 08 : - Atelier laine feutrée (Mme Broudy-Masson) - Laser-game à Chabrières (Parkattak)	297.00 € (laine) 600.00 € (laser-game) 175.00 € (transport)
Mercredi 09 : - réalisation du projet collage	400.00 €
Départ des allemands vers 17h00	
TOTAL DEPENSES	2077.00 €

RECETTES	
Participation des familles (20.00 € par élève)	1000.00 €
Fonds ERASMUS+ (partie logistique)	1 077.00 €
TOTAL RECETTES	2 077.00 €

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser la phase 1 de l'échange avec l'Allemagne
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser la phase 1 de l'échange
- acceptation des dons

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 4/73 rendu public pour affichage

❖ BUDGET PREVISIONNEL DE LA SORTIE FACULTATIVE A PARIS :

Dates : 05 avril 2025

Participants : 38 élèves + 4 accompagnateurs

Participation de 20.00 € par élèves

DEPENSES	
Transport	1 995.00 €
Visite du Louvre	gratuit
Visite de l'opéra Garnier	400.00 €
Places à l'opéra (ballet Sharon Eyal)	1 050.00 €
TOTAL DEPENSES	3 445.00 €

RECETTES	
Participation des familles (20.00 € par élève)	760.00 €
Don association des options artistiques du LPB	460.00 €
Pass culture	1 050.00 €
Participation Lycée (sur crédits pédagogiques)	1 175.00 €
TOTAL RECETTES	3 445.00 €

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser la sortie facultative à Paris,
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser la sortie
- acceptation des dons

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 4/72 rendu public pour affichage

CONTRATS ET CONVENTIONS :

- ❖ CONVENTION CONCERNANT LA RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DU RESTAURANT SCOLAIRE A DES FINS DE NOURRISSAGE DE CHIENS DE MEUTE AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE 2025 :

Vote : Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 4/69 rendu public pour affichage

- ❖ CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE LYCÉE PIERRE BOURDAN ET LE COLLÈGE BENJAMIN BORD :
NON VOTÉ

M^{me} MAZELIER infirmière scolaire a dispensé une formation PSC1 à destination des élèves du collège Benjamin BORD.

La convention régie les conditions de la mise à disposition de M^{me} MAZELIER.

Réponse à la question de la formation PSC1 à destination des personnels : *les formations pour adultes ont lieu via le Plan Académique de Formation.*

ACTE non transmissible du CA

- ❖ CONTRAT INDIVIDUEL ERASMUS POUR 2 ELEVES DE 2NDE DE 1 845€ CHACUN :

La somme allouée n'est-elle pas excessive ?

On utilise les forfaits disponibles et malgré cela une somme conséquente sera restituée. Le lycée a obtenu 45 866€ dans le cadre ERASMUS.

A voir si attribution de bourse dans le cadre d'une mobilité enseignante ?

A voir si attribution de bourse dans le cadre d'une mobilité dans le cadre d'un stage 2^{nde} ?

M^{me} POSULSKI revient sur le montant de la bourse attribuée qui doit tenir compte d'un forfait journalier (*déplacement hébergement, nourriture...*) qui est excessif.

Dans le cas d'une mobilité de groupe il y a la possibilité de récupération sur le fonds de réserve.

Le lycée joue sur ce que le dispositif Erasmus propose en fonction des règles édictées.

REMARQUE :

Peut-on mettre en place une cérémonie pour accueillir ces élèves ?

→ L'information sera transmise à l'enseignant référent.

M. DEROUIN rappelle le cadre de CRUZERAS FRONTERAS et précise que c'est l'IPR-IA d'espagnol qui est référent.

Le lycée doit fournir une attestation de travail pour les élèves espagnoles.

Vote : Votants : 18 Pour : 13 contre : 1 abstention : 4

ACTE n° 4/70 et 4/71 rendu public pour affichage

3 – QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DU SYNDICAT ENSEIGNANTS SNES-FSU :

« Comment allons-nous financer 30 pack Office pour le CDI et la salle annexe ? »

Un devis de 3 500€ a été transmis à la région Nouvelle-Aquitaine.

Le lycée est toujours en attente du retour de la Région Nouvelle Aquitaine.

M. DEROUIN propose une solution alternative : l'utilisation de libre office.

Un membre du CA répond que cette demande émane des élèves de STMG et des étudiants pour l'utilisation du Pack Office.

Pour les étudiants, il y a eu un achat de pack office regroupant 50 licences via la taxe d'apprentissage.

Pour le CDI, l'achat par l'établissement via la région est en cours.

Peut-on avoir une version identique avec les logiciels des étudiants de BTS pour le CDI ?

QUESTIONS DE M. JEAN-RENAUD BERCHE, REPRESENTANT DES PARENTS D'ELEVES :

La première concerne le Français du bac : Y aura-t-il un oral blanc pour préparer les élèves de 1^{ère} à cet examen, (avec moyens en HSE ou autre) ?

REPONSE :

La mise en œuvre est à l'étude via la mise en place d'un planning.

Il n'y aura pas d'HSE. Mais il y a la possibilité de banaliser les heures de français pour les enseignants concernés.

M. DEROUIN explique la distinction HSE et HSA aux membres du CA.

La deuxième concerne le remplacement de M^{me} AGEORGES, professeure d'EPS.

Le rectorat pourrait-il désigner un.e remplaçant.e d'EPS, car depuis le début d'année, les élèves de 604 - pour les autres, je n'ai pas d'information - n'ont que très régulièrement cours d'EPS en M1 et M2 les lundis ?

REPONSE :

Le rectorat ne nous a pas octroyé un service complet pour couvrir l'ensemble des besoins. Le rectorat a octroyé 12 heures seulement.

2 classes ne sont pas remplacés (501 et 604).

Il n'y a pas de TZR ni de contractuels en EPS disponibles.

Question des représentants des parents d'élèves au nom de la FCPE :

Présentation d'une motion de M. BERCHE, représentant des parents d'élèves

La motion ne sera pas soumise au vote mais sera annexée au PV du CA.

Il s'agit d'une remarque concernant l'interpellation d'une jeune fille fin janvier dans un collège de MOSELLE pour être expulsée.

Au nom de la FCPE CREUSE, je souhaiterais proposer une motion, comme cela avait été fait dans beaucoup de conseils d'école et de conseils d'administration d'établissements scolaires en 2013 suite à l'interpellation d'une petite fille roumaine, Léonarda, à la suite d'une sortie scolaire.

La mobilisation de l'époque a pu favoriser l'émergence de directives réglementaires diffusées aux préfets par le ministère de l'Intérieur interdisant les interpellations d'élèves au sein des établissements scolaires pour ce genre de motifs.

REPONSE de M. DEROUIN : un courrier de la Rectrice a été diffusé aux établissements de l'académie et partagé à l'ensemble des personnels concernés ; il rappelle que seule une commission rogatoire peut permettre à intervenir dans un lycée.

Lecture est faite de la motion de protestation contre le gel de la part collective du PASS CULTURE par un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation

La motion n'est pas votée mais sera annexée au PV du CA.

La conséquence de cette décision est la mise en difficulté de projets à hauteur de 2 500€ pour l'établissement.

Même s'il y a eu la possibilité de valider certains projets début février après que le ministère soit revenu sur sa décision.

Ce changement des règles de fonctionnement en cours de jeu n'est pas acceptable car les réservations se font au fil de l'année et met également en difficultés les structures culturelles.

La somme de 14 000€ avait été attribuée au lycée pour le PASS CULTURE avec validation autour de 9 000€ au moment du gel du PASS CULTURE.

Y aura-t-il un impact sur la sortie de l'internat ?

Il n'y aura aucune conséquence car le financement est réalisé via l'association de la MDL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h52

Le secrétaire de séance


Aïssa Brahimi

M. Brahim AÏSSA

Le Président,


M. Olivier DEROUIN

Matières	Orientation	Besoins 2nde	Besoins Prépa Lycée		Orientation	Besoins 1ères	Orientation	Besoins Terminales	Besoins BTS / MC	Heures statutaires - Pondérations	Besoins Totaux	HP	HSA	CSD / CSR BMP	Observations
Philosophie L0100		0,00				4,00	1,00	24,00	0,00	2,00	30,00	30,00			Mission PP ?
Lettres Classiques L0201		9,00		#		3,00		0,00	0,00	0,30	12,30	12,00	0,30		
Lettres Modernes L0202		27,00	3,50			33,00		3,00	8,00	5,60	80,10	74,90	5,20		CSD 4h00 - Marouzeau ?
Allemand L0421		2,50				2,00		2,00		0,40	6,90	6,00	0,90		CSD 9h00 - Bourganeuf ?
Anglais L0422		32,00	6,50			32,50	0,50	32,50	13,00	9,70	126,20	120,00	6,20		
Espagnol L0426		15,00	2,00			14,00		12,00	0,00	2,60	45,60	36,00	4,60	5,00	CSR 5h00 ?
Italien L0429		5,50				5,00		2,00	0,00	0,70	13,20	12,00	1,20		CSD 6h00 - Favard
Histoire Géographie L1000		23,00	2,50			34,50		33,00	0,00	6,00	99,00	84,00	11,00	4,00	CSR 4h00 - ?
SES L1100		9,00				8,00		15,00	0,00	2,30	34,30	34,00	0,30		
Mathématiques L1300	3,00	43,00	7,00			21,50	0,50	19,50	0,00	3,75	94,75	87,00	7,75		
Sciences Physiques - Chimie L1500		27,00	1,50			15,00		15,00	0,00	3,20	61,70	51,00	6,20	4,50	CSR 4h50 - ?
Sciences de la Vie et de la Terre L1600		18,00	1,50			17,50		21,00	0,00	3,00	61,00	54,00	7,00		
EPS L1900		18,00	2,00			20,50		15,00	0,00	9,00	64,50	60,00	4,50		
Eco Gest,option Comm, Org, Grh L8011		0,00				14,00		24,00	14,50	6,00	58,50	51,00	7,50		
Eco Gest,option comptabilité et finance L8012		0,00				14,00		10,00	28,00	10,00	62,00	54,00	8,00		
Eco Gest,option marketing L8013		0,00				4,00		4,00	48,00	12,54	68,54	62,40	6,14		
Arts			1,50								1,50		1,50		
Accompagnement Orientation	3,00	3,00		#	3,50	3,50	4,00	4,50	0,00		11,00		11,00		
Réserve groupes spé						8,00		6,00			14,00		14,00		
Marge autonomie											2,17		2,17		
IMP - Dotation : 8 IMP															
Dotation PACTE : missions															
Marge HSA transformée en HSE															
Totaux											947,26	828,30	105,46	13,50	
Rappels															
DHG 947,26 : HP 841,75 + HSA 105,52													105,52		

HP	841,30
HSA	105,52
Vérifications	

Les représentants élus
des personnels d'enseignement et d'éducation
au CA du lycée Pierre Bourdan à Guéret
et

A Guéret, le 17 février 2025

Les représentants des parents d'élèves FCPE et sans étiquette

à Madame Baglin-Le Goff
Rectrice de l'Académie de Limoges

s/c de Monsieur Derouin
Proviseur du lycée Pierre Bourdan
Place Molière à Guéret



*Transmis par
voie hiérarchique*

Objet : Dotation Horaire Globale allouée au lycée Bourdan

Madame la Rectrice,

Vos services ont cette année encore sous-estimé les effectifs attendus à la prochaine rentrée au lycée Bourdan, de sorte que la Dotation Horaire Globale allouée est insuffisante.

En effet, vos services prévoient un effectif de 138 élèves en terminale générale à la prochaine rentrée et nous allouent les moyens correspondant à 4 classes. Or, nous avons actuellement 142 élèves en Première générale, auxquels s'ajouteront d'éventuels redoublements en terminale et arrivées en cours d'année scolaire.

L'an passé, la même situation a conduit à abonder trop tardivement, en fin d'année scolaire, la Dotation Horaire Globale, gênant la réflexion autour de la répartition des moyens.

C'est pourquoi, nous demandons dès à présent les moyens nécessaires à la création d'une 5^{ème} classe de terminale générale, soit 35.5 heures, afin de répondre aux besoins réels de notre établissement. En outre, nous demandons la transformation d'un minimum de 30 HSA en Heures Postes afin de donner des conditions de travail plus décentes aux professeurs.

Dans l'attente de réponses à la hauteur des besoins de l'établissement, nous vous prions de croire à notre profond attachement à un service public d'éducation de qualité.

Veuillez agréer, madame la Rectrice, nos salutations distinguées.

Les représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation
Les représentants des Parents d'élèves

Motion contre le gel de la part collective du Pass Culture

Nous, membres du Conseil d'Administration, représentant(e)s des personnels souhaitons par la présente motion, protester contre le gel brutal de la part collective du Pass Culture, contre le sacrifice de l'éducation culturelle et artistique dont nous avons tellement besoin dans un département rural comme le nôtre. L'ouverture culturelle et artistique est un axe important de notre projet d'établissement car nous avons à cœur de proposer à nos élèves un accès facilité aux pratiques artistiques et à la culture sous toutes ses formes.

Le Pass culture part collective était alloué à l'établissement pour l'ensemble de l'année scolaire permettant ainsi une juste répartition de ces moyens sur différents niveaux et différentes filières. Ce retrait brutal d'une part des crédits réduit ainsi à néant les efforts de planification fait sur l'année. Au lycée Pierre Bourdan, plusieurs projets ne pourront avoir lieu faute de financement. Nous déplorons en outre une absence totale de communication des services concernés en amont de cette décision.

Nous protestons par ailleurs contre le mépris du gouvernement pour les artistes, le secteur culturel, les enseignant(e)s et les personnels de direction impliqué(e)s dans tous les projets morts dans l'œuf du fait de cette décision inconséquente. Les expressions artistique et culturelle sont les derniers remparts contre le repli sur soi, la haine d'autrui et la violence qui en découle inévitablement.

Le Pass Culture part collective ne doit pas être sacrifié.

Les représentant(e)s des personnels d'enseignement et d'éducation



L'école de la République est et doit rester un lieu de transmission des savoirs, d'émancipation individuelle et collective et d'élaboration d'une culture commune ouverte à toutes et à tous

« Mercredi 22 janvier 2025 à 11h00, des gendarmes en service ont pénétré l'enceinte du collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz pour interpellier une élève de troisième, scolarisée au sein de l'établissement.

L'élève assistait à 9h00 à son cours de français lorsque la gendarmerie a appelé le collège et demandé à ce qu'elle soit isolée des autres élèves à la récréation. Elle a été conduite dans le bâtiment de l'administration où les gendarmes ont procédé à son exfiltration.

L'élève a été conduite, en compagnie de sa maman et de son petit frère asthmatique, scolarisé à l'école d'Ennery, jusqu'à la frontière belge sans pouvoir emporter le moindre effet personnel.

La famille avait fui, suite au dernier coup-d'état, le Burkina Faso, pays dans lequel le père est emprisonné. Les autorités reprochaient à la mère de l'élève d'avoir déposé une demande de visa à la fois en Belgique et en France.

Les mots nous manquent pour exprimer notre colère face à cette situation dans laquelle l'ubuesque se mêle au scandaleux !

C'est avec la plus grande vigueur que les membres du Conseil d'Administration du Lycée Pierre Bourdan de Guéret condamnent cette interpellation, effectuée au sein d'un établissement public d'enseignement, en contradiction avec l'instruction du Ministère de l'Intérieur du 19 octobre 2013, relative à l'interdiction d'intervention des forces de police et/ou de gendarmerie dans le cadre scolaire lors du déroulement de procédures d'éloignement et par cette motion indiquent qu'il.elle.s s'opposeront par tous les moyens à leur disposition si une telle interpellation devait lieu avoir lieu dans notre établissement scolaire d'un ou une de nos élèves.

L'école de la République est et doit rester un lieu de transmission des savoirs, d'émancipation individuelle et collective et d'élaboration d'une culture commune ouverte à toutes et à tous. Cela ne peut se faire lorsque des enfants qu'elle accueille dans le cadre de ses missions sont menacés d'être interpellé.e.s à tous moments par les forces de l'ordre alors qu'il.elle.s n'ont commis ni crime ni délit.

Pour

Contre

Abstention

NPPV